

[Übersetzt in die Sprache Französisch]

## Conditions d'utilisation:

### Règles pour la garderie d'enfants dans les centres pour enfants et familles de KiTa Bremen

du mois de janvier 2023

### Informations importantes pour commencer

#### Que sont les KuFZ?

KuFZ est le raccourci pour les centres pour enfants et familles de KiTa Bremen. Les KuFZ sont des espaces pour les enfants et leurs familles. Les KuFZ forment, éduquent et encadrent les enfants.

#### Qu'est-ce qui est important pour le travail de la KuFZ ?

- Le KuFZ encourage chaque enfant de la manière qui lui convient au mieux.
- Le KuFZ travaille en collaboration avec les parents. Le terme "parents", désigne tous les détenteurs de l'autorité parentale. Il peut s'agir par exemple de mères et de pères isolés, de parents d'accueil ou de membres de la famille qui vivent avec les enfants.
- Le KuFZ travaille avec les habitants du quartier.

Les KuFZ sont des interlocuteurs importants pour les familles. *Vous trouverez plus d'informations dans la brochure "Conception générale pour le développement de centres pour enfants et familles".*

#### À qui est destiné le règlement d'utilisation ?

Le règlement d'utilisation renseigne sur les droits et les devoirs des parents, des enfants et des visiteurs.

### Le niveau d'encadrement

#### Comment obtenez-vous une place de garde pour votre enfant ?

Vous devez faire une demande de prise en charge. Les KuFZ se conforment à la loi de Brême relative aux lieux d'accueil.

Si un KuFZ peut accueillir votre enfant, vous recevrez une confirmation.

**Vous devez confirmer votre acceptation par écrit dans un délai de 14 jours.** Sinon, un autre enfant obtient la place de garde.

Adresse  
KiTa Bremen  
Auf der Muggenburg 5  
28217 Bremen

Telephone  
0421-361 5700  
Téléfax  
0421-361 59771  
E-Mail  
office@kita.bremen.de  
Internet  
www.kita.bremen.de

Métro  
Ligne 3,5  
Station  
Eduard-Schopf-Allee

KiTa Bremen  
Entreprise en nom personnel  
de la municipalité de Brême  
Directeur général  
Wolfgang Bahlmann  
Directeur général  
adjoint  
Petra Zschüntzsch

Deutsche Bundesbank  
Agence Hannover  
IBAN  
DE27 2905 0000  
1070 6000 00

BIC  
BRLADE22XXX  
Numéro d'identification  
fiscale  
60/146/12457

### **Pour quelle période votre enfant reçoit-il une place de garde ?**

Les enfants sont toujours accueillis pour une année de jardin d'enfants. L'année de jardin d'enfants commence le 1er août et se termine le 31 juillet. Si un enfant est accueilli plus tard, l'année de jardin d'enfants se termine tout de même le 31 juillet. La place de garde est destinée à une activité spécifique, par exemple la crèche, le jardin d'enfants ou la garderie. Votre enfant obtient la place pour un certain nombre d'heures par jour.

### **Comment prolonger l'accueil pour la prochaine année de garde ?**

**Chaque année, vous devez déposer une nouvelle demande** pour l'année de garde suivante. Et vous devez à nouveau confirmer votre acceptation par écrit au bout de 14 jours.

Si vous avez le droit à une année de garde supplémentaire, votre enfant garde sa place dans le même KuFZ. Cela vaut pour les enfants de la crèche et de du jardin d'enfants.

### **Qui est responsable de la surveillance de votre enfant pendant la garde ?**

Les parents confient aux collaborateurs la responsabilité de la surveillance pendant la durée de l'accueil au KuFZ et lors des excursions. La responsabilité de surveillance est décrite dans *le livre de loi civil à § 1631, alinéa 1*.

Pendant que votre enfant est pris en charge, les règles du présent règlement d'utilisation et les autres règles de KiTa Bremen s'appliquent.

## **Horaires d'ouverture, vacances et services d'urgence**

### **A quelles heures votre enfant peut-il venir à la garderie ?**

Les KuFZ sont ouverts du lundi au vendredi de 8h à 16h. Les garderies sont ouvertes du lundi au vendredi de 13h à 16h. Le KuFZ en parle au préalable avec le conseil des parents.

Chaque KuFZ décide individuellement s'il propose des services matinaux ou tardifs. Le KuFZ demande à tous les parents ce qu'ils souhaitent. Ensuite, le KuFZ examine les possibilités et décide quels services sont disponibles. Les services dépendent également du nombre de personnel dont dispose le KuFZ.

### **Votre enfant peut-il venir au KuFZ pendant les vacances scolaires ?**

Pendant les vacances scolaires, il existe un service de vacances limité. L'offre du service de vacances peut être différente de l'offre habituelle. Si vous souhaitez que votre enfant participe au service de vacances, vous devez déposer une demande auprès de la direction du KuFZ suffisamment tôt avant les vacances.

### **Quand les KuFZ sont-ils fermés ?**

Pendant les **vacances scolaires**, chaque KuFZ est fermé au total 20 jours ouvrables par an. 15 de ces jours sont pendant les vacances d'été. Le KuFZ parle au préalable avec le conseil des parents au sujet des dates.

Vous recevez chaque année, en mars au plus tard, les informations concernant les dates de fermeture des KuFZ.

KuFZ proches se mettent d'accord sur leurs dates de vacances. S'il n'y a pas d'autre possibilité, votre enfant peut aller dans un autre KuFZ à côté pendant cette période.

**Des journées de développement de la qualité (journées QE)** sont organisées quatre jours par an au jardin d'enfants.

Pendant ces journées, les personnels participent à des formations continues et au développement de l'équipe. Il n'y a pas d'encadrement pendant les journées QE. La direction du KuFZ fixe les dates des journées QE et se met d'accord avec le comité des parents.

Dans des cas particuliers, un KuFZ peut être fermé ou il n'y a qu'une prise en charge limitée. Cela n'arrive que lorsqu'il n'y a aucune autre possibilité. Par exemple, en raison d'une décision des services de santé. Dans ce cas, votre enfant ne peut pas aller dans un autre KuFZ. Vous ne serez pas remboursé non plus.

Il peut aussi arriver qu'il **n'y ait pas assez de personnel** au KuFZ. Par exemple, lorsque plusieurs employés sont malades en même temps, parce qu'il n'y a pas assez d'employés ou parce que des employés sont en grève. Dans ce cas, il peut y avoir une offre d'encadrement limitée et un service d'urgence. Le service d'urgence signifie par exemple:

- Tous les enfants ne peuvent pas venir.
- Les heures d'ouverture sont plus courtes.
- Un ou plusieurs groupes sont fermés.

Le KuFZ veut protéger les enfants et garantir un encadrement de qualité. C'est pourquoi il ne peut y avoir que le nombre d'enfants que le personnel peut encadrer. *La loi de Brême relative aux structures d'accueil de jour et à la garde d'enfants* précise le nombre d'employés nécessaires.

Les directions des KuFZ prennent les décisions concernant le service d'urgence. Selon le nombre de personnels manquants, il y a différentes possibilités :

1. les activités pédagogiques seront annulées, par exemple les excursions ou l'accompagnement particulier de certains enfants.
2. Les heures de garde sont plus courtes. Ou le service matinal et le service tardif ne peuvent pas avoir lieu.
3. le KuFZ regroupe les enfants ou ferme certains groupes

## Présence, annulation et accompagnement

### **Que devez-vous faire si votre enfant ne peut pas venir au KuFZ ?**

Votre enfant doit venir régulièrement au KuFZ pour que le KuFZ puisse bien le soutenir. Si votre enfant ne peut pas venir, vous devez en informer immédiatement la direction du KuFZ ou le responsable du groupe. Si possible, dites aussi la raison, par exemple : Votre enfant est malade.

### **Quels sont les horaires de la garderie pour les enfants scolarisés ?**

Pour les enfants scolarisés : Le KuFZ peut convenir avec vous par écrit des horaires précis de la garderie à certains jours pour votre enfant.

### **Pouvez-vous perdre la place de garde de votre enfant ?**

Vous pouvez perdre la place de garde de votre enfant en cas d'une raison importante. Un motif important est par exemple : vous ne respectez pas des accords importants. Dans un tel cas, il est toutefois toujours important de savoir ce qui est bénéfique pour l'enfant.

Le KuFZ peut donner la place à une autre famille si votre enfant n'a pas été au KuFZ pendant plus de deux semaines et que vous n'avez pas prévenu.

Avant de donner la place à une autre famille, le KuFZ prend contact avec vous. Pour cela, le KuFZ vous envoie une lettre recommandée. Dans le cas d'une lettre recommandée, vous confirmez par votre signature que vous avez bien reçu la lettre. S'il y a des raisons sérieuses pour lesquelles vous n'avez pas pu prévenir, vous récupérez votre place.

### **Pouvez-vous désinscrire votre enfant du KuFZ ?**

Vous pouvez annuler l'inscription de votre enfant à la fin du mois. Vous devez alors en informer le KuFZ au plus tard 14 jours avant la fin du mois. Si vous annulez l'inscription de votre enfant le dernier mois avant les vacances d'été, vous devrez tout de même payer les cotisations restantes. Si vous annulez l'inscription de votre enfant en raison d'un déménagement, vous ne devez pas payer les cotisations restantes.

### **Une autre personne peut-elle amener ou venir chercher votre enfant ?**

Votre enfant doit être en sécurité sur le chemin du KuFZ et sur le chemin du retour.

Convenez avec le KuFZ :

- Quand amenez-vous votre enfant ?
- À quelle heure allez-vous chercher votre enfant ?
- Quelles sont les autres personnes autorisées à amener et à venir chercher votre enfant ?
- Quelles sont les personnes qui ne sont pas autorisées à venir chercher votre enfant ?
- Pour les enfants scolarisés : Votre enfant peut-il rentrer seul à la maison ?

### **Qu'est-ce qui est important pour les excursions et les voyages ?**

Le KuFZ a besoin de votre signature pour que votre enfant puisse l'accompagner lors de ses sorties et voyages.

### **Qu'est-ce qui est important en cas de conditions météorologiques extrêmes ?**

En cas de conditions météorologiques particulièrement mauvaises, faites attention aux avertissements et aux conseils de Radio Bremen. En cas de tempête ou de verglas, votre enfant ne pourra peut-être pas venir au KuFZ.

*Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans une fiche d'information intitulée "Avertissement en cas de conditions météorologiques extrêmes", que vous pouvez obtenir auprès du KuFZ.*

## **Acclimatation**

### **Comment se déroule l'acclimatation au KuFZ ?**

Les enfants doivent d'abord s'habituer à leur nouvel environnement. Le KuFZ veut prendre soin des nouveaux enfants. C'est pourquoi tous les enfants d'un groupe ne s'habituent pas en même temps. Ils commencent à fréquenter le KuFZ les uns après les autres. C'est la direction du KuFZ qui décide de l'ordre de passage et en discute avec les parents.

Si vous avez une confirmation pour le 1er août, vous devez payer les contributions parentales à partir du 1er août. C'est également le cas si votre enfant n'est acclimaté que plus tard.

Lors de l'acclimatation, l'enfant ne doit pas se sentir seul. C'est pourquoi une personne qui connaît bien l'enfant vient avec lui, par exemple un parent ou un accompagnateur familial. Les parents doivent s'assurer qu'eux-mêmes ou une personne de confiance les accompagne.

Lors de l'acclimatation, les personnels discutent beaucoup avec vous et prennent les décisions qui conviennent le mieux à l'enfant.

## Les parents participent

### Comment les parents et le KuFZ peuvent-ils bien travailler ensemble ?

La base de notre travail est une bonne collaboration avec les parents.

Des réunions de parents sont organisées régulièrement. Au moins une fois par an, le KuFZ vous propose un entretien individuel et vous informe de l'évolution de votre enfant. Les parents élisent un conseil des parents. La direction du KuFZ travaille en collaboration avec le conseil des parents. Elle s'en tient aux *consignes* de Brême *concernant la collaboration avec les comités de parents*.

## Prévention sanitaire

### Quelles sont les informations dont le KuFZ a besoin concernant la santé de votre enfant ?

Tous les enfants des KuFZ doivent rester en bonne santé. Le service de santé pour les enfants et les jeunes conseille les KuFZ à cet égard. Ce service fait partie du département de la santé de Brême.

Notez les informations importantes concernant la santé de votre enfant pour la direction de KuFZ :

- Votre enfant est malade ou a un problème de santé ?
- La maladie ou le problème a-t-il un impact sur la prise en charge ?
- Votre enfant a-t-il des allergies ?
- Est-ce qu'il ne supporte pas certains aliments ?

Le KuFZ tient compte des informations et convient de règles à ce sujet.

### Votre enfant doit prendre des médicaments. Comment cela se passe-t-il pendant la garderie ?

Votre enfant a peut-être besoin de prendre régulièrement des médicaments, par exemple parce qu'il est atteint d'une maladie chronique. Les personnels ne sont pas tenus de donner des médicaments aux enfants. Ils peuvent refuser.

Si des employés sont prêts, tout doit être précisément discuté. Le KuFZ a besoin de votre signature à cet effet. Vous devez également fournir un certificat de votre médecin. Utilisez pour cela ce formulaire: *UK-FHB-Medikamentengabe in Kindertageseinrichtungen*. Dans le formulaire, il doit être indiqué

- Quel est le nom du médicament ?
- Quelle est la dose de médicament à donner à votre enfant ?
- Quand et comment votre enfant doit-il recevoir le médicament ?

- Comment le médicament doit-il être conservé ?
- Quels sont les effets secondaires possibles de ce médicament ?
- Que peut faire le KuFZ en cas d'urgence ?
- Comment le KuFZ peut-il contacter votre médecin en cas de besoin (nom et numéro de téléphone) ?

### **Votre enfant a une maladie contagieuse. Que devez-vous faire ?**

Votre enfant ne peut pas venir au KuFZ s'il est atteint d'une maladie contagieuse. Ceci est valable tant que votre enfant est contagieux. Il se peut que la direction du KuFZ souhaite pour cela un certificat du médecin ou du service de santé publique avant que votre enfant ne puisse revenir à l'établissement.

*Vous trouverez plus d'informations dans la fiche d'information „Informationen zum Impfschutz und zum Infektionsschutz in Kindertageseinrichtungen“.*

### **Comment le KuFZ veille-t-il à la santé de votre enfant ?**

Le KuFZ vous prévient immédiatement s'il semble être malade. Vous devez alors venir chercher votre enfant immédiatement.

Si le KuFZ ne peut pas vous joindre, le responsable du KuFZ peut emmener l'enfant chez un médecin. Si possible, elle amène l'enfant chez son pédiatre.

En cas d'accident ou d'autres cas d'urgence, la direction du KuFZ peut faire soigner l'enfant immédiatement par un médecin.

### **Quels aliments votre enfant peut-il amener au KuFZ ?**

Vous souhaitez peut-être donner à votre enfant de la nourriture de la maison. Dans ce cas, vous devez respecter les règles d'hygiène.

Ces aliments ne doivent pas être apportés au KuFZ par vous ou votre enfant :

- la viande crue (par exemple le gras, le hachis parmentier ou le tartare)
- Saucisse à tartiner crue (par exemple Zwiebelmettwurst, Teewurst ou Braunschweiger)
- Lait cru ou de préférence et produits à base de lait cru (par exemple fromage au lait cru)
- de la viande pas assez cuite (par exemple des boulettes de viande)
- le poisson cru ou fumé (par exemple le saumon fumé, le saumon gravé ou les sushis)
- Aliments contenant des œufs crus (par exemple, sucreries ou mayonnaise maison)
- les glaces décongelées ou les glaces qui ont été recongelées
- Salade de volaille
- Pâtisserie avec une garniture qui n'est pas cuite à cœur (par exemple les gâteaux à la crème)

*Vous trouverez plus d'informations et de conseils dans l'information aux parents du BIPS. (Leibniz-Institut für Präventionsforschung und Epidemiologie). Vous recevrez les informations pour les parents de la part du KuFZ.*

## Vaccination

### **Que faut-il savoir sur la protection vaccinale contre la rougeole ?**

Tous les enfants doivent être vaccinés contre la rougeole. Vous devez apporter la preuve de cette vaccination avant que votre enfant ne vienne au KuFZ. C'est ce que prévoit *la loi sur la protection contre la rougeole, conformément au § 20 de la loi sur la protection contre les infections.*

Présentez votre carnet de vaccination ou un certificat d'un médecin à la direction du KuFZ. Toutes les personnes présentes dans le centre pendant plus de 3 jours et plus de quelques minutes doivent être vaccinées contre la rougeole. Cela vaut également pour les parents, les accompagnateurs pendant la période d'adaptation et les ouvriers. C'est pourquoi ils doivent prouver qu'ils sont vaccinés contre la rougeole.

Ces personnes ne sont pas tenues de prouver qu'elles ont été vaccinées :

- les personnes qui ne supportent pas la vaccination
- les personnes qui sont immunisées contre la rougeole (par exemple parce qu'elles ont déjà eu la rougeole).

Ces personnes doivent présenter un certificat établi par un médecin. Si vous n'avez pas de certificat de vaccination contre la rougeole, vous et votre enfant ne pouvez pas vous rendre au KuFZ. La direction du KuFZ doit alors vous déclarer, vous ou votre enfant, au service de santé. Pour ce faire, la direction du KuFZ doit fournir au service de santé vos données, par exemple votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone.

### **Que devez-vous savoir sur les conseils en matière de vaccination ?**

Vous devez fournir au KuFZ une attestation prouvant que vous avez effectué une consultation médicale de vaccination pour votre enfant. Sinon, votre enfant ne pourra pas se rendre au KuFZ. La justification est la suivante:

- le carnet de santé jaune de l'enfant ou
- le carnet de vaccination de votre enfant ou
- un certificat d'un médecin attestant que vous avez suivi une consultation de vaccination

Si vous ne pouvez pas présenter de justification, la direction du KuFZ doit vous déclarer au service de santé. Pour ce faire, la direction du KuFZ doit fournir des données au service de santé, par exemple le nom, l'adresse, la date de naissance et le numéro de téléphone de votre enfant. C'est prévu par la loi.

Le KuFZ informe le service de santé publique si vous ne présentez pas le justificatif au plus tard quatre semaines après la première visite.

## Assurances

### **Votre enfant est-il assuré en cas d'accident ?**

Votre enfant est assuré contre les accidents pendant la garderie. Il s'agit d'une assurance accidents légale. Le livre des lois sociales VII précise les règles de l'assurance accidents légale.

### **Quand votre enfant est-il assuré en cas d'accident ?**

- sur le chemin direct de la maison au KuFZ.
- sur le chemin direct du KuFZ à la maison.
- durant la garde aux heures d'ouverture.
- lors de toutes les activités au KuFZ, sur le terrain du KuFZ ou lors d'excursions.

### **Que devez-vous faire si votre enfant a un accident sur le chemin du KuFZ ou à la maison ?**

Prévenez immédiatement le KuFZ. La direction du KuFZ déclare ensuite l'accident à l'assurance-accidents.

### **Les vêtements et autres objets sont-ils assurés ?**

Le KuFZ ne paye rien :

- si votre enfant perd des vêtements ou d'autres objets.
- si votre enfant confond des vêtements ou d'autres objets avec ceux d'autres enfants.
- lorsque des vêtements ou d'autres choses seront endommagés.

## Contribution des parents

### **C'est quoi la contribution des parents ?**

*La loi de Brême sur la formation des enfants dans les garderies et les centres d'accueil, § 19, alinéa 1, indique que:*

Les parents payent une contribution parentale lorsque leur enfant va au KuFZ. La contribution parentale est une contribution annuelle en douze tranches. Cela signifie que vous payez chaque mois la contribution parentale. Vous payez la première contribution parentale en août. Vous payez la dernière contribution parentale pour l'année de jardin d'enfants en juillet de l'année qui suit. Vous devez payer la contribution parentale même si votre enfant ne profite pas de la garderie pendant les vacances.

### **À qui payez-vous la participation parentale ?**

Performa Nord calcule votre contribution parentale et vous payez directement à Performa Nord. Performa Nord est mandatée par le Land de Brême.

### **Quel est le montant de la contribution des parents ?**

La contribution parentale peut être différente pour les parents. Ces lois déterminent le montant de la contribution :

- *§ 19, alinéas 1 à 4, et § 20 de la loi de Brême sur la formation des enfants dans les garderies et les centres d'accueil, et*
- *§ 1, alinéa 3 du règlement des cotisations pour les jardins d'enfants*

## **Protection des données**

### **Que fait KiTa Bremen de vos données ?**

Le KuFZ enregistre des données sur vous et votre enfant. Le KuFZ n'enregistre les données que si la loi l'autorise.

Le KuFZ conserve certaines données parce qu'elles sont importantes pour la prise en charge de votre enfant. Certaines données sont enregistrées par le KuFZ en raison d'une obligation légale. Pour certaines données, le KuFZ vous demande au préalable s'il peut les enregistrer.

*Pour en savoir plus sur la protection des données, consultez*

[www.kita.bremen.de/datenschutz](http://www.kita.bremen.de/datenschutz).

### **Les photos, films ou enregistrements sonores sont-ils autorisés dans le KuFZ ?**

Les photos, films ou enregistrements sonores de votre enfant au KuFZ ne peuvent être réalisés ou publiés qu'avec votre autorisation.

Les parents doivent également obtenir une autorisation s'ils souhaitent prendre des photos, des films ou des enregistrements sonores d'autres enfants au KuFZ.

## **Autres événements au KuFZ**

### **D'autres personnes peuvent-elles utiliser le KuFZ ?**

Les KuFZ sont des lieux pour les enfants et les familles. C'est pourquoi les autres habitants du quartier peuvent également utiliser les KuFZ et les terrains extérieurs.

D'autres institutions peuvent également utiliser les KuFZ. Par exemple

- Organismes qui soutiennent les enfants, les jeunes et la famille.
- Les organismes qui encouragent la culture.
- Les organismes qui encouragent le sport.

KiTa Bremen fixe les règles et les coûts. Il existe à cet effet des contrats d'utilisation et des contrats de location.

La cuisine principale et tout ce qui s'y trouve ne doivent toutefois pas être utilisés. Le KuFZ veille à ce que l'encadrement se déroule normalement. Les personnels ne doivent pas avoir du travail à cause de l'utilisation supplémentaire.

## Validité

Ces règles s'appliquent dès maintenant.

KiTa Bremen  
Centres municipales  
pour enfants et familles à  
Brême

Adresse  
Auf der Muggenburg 5  
28217 Bremen

Telephone  
0421-361 5700  
Telefax  
0421-361 59771  
E-Mail  
office@kita.bremen.de  
Internet  
www.kita.bremen.de

*[Übersetzt in die Sprache Französisch]*